

N°25 – mai 2020

AIDES MOBILISABLES – COVID-19

Pour accompagner les dirigeants d'établissements équestres, la Fédération Française d'Équitation a créé une [page dédiée à la crise sanitaire sur FFE.com](#). Vous y retrouverez les communiqués de presse FFE, une foire aux questions ...

Nous vous proposons dans cette Lettre spéciale, un panorama des aides que vous pouvez solliciter en tant que dirigeant d'un établissement équestre proposant des activités de tourisme.

Les présidents, élus et équipes de la FFE et du CNTE, vous adressent leur soutien et restent mobilisés à vos côtés.



© FFE / E.MINODIER

> AIDES NATIONALES

Retrouvez sur l'espace Ressources du site ffe.com les [aides mises en place par l'Etat](#) : fonds de solidarité, dispositif de chômage partiel, prêt garanti par l'Etat, report de charges.

Le service juridique FFE Ressources assure un travail de veille des différentes dispositions et publie régulièrement les mises à jour via les [newsletters Ressources](#).

> AIDES REGIONALES

La FFE a identifié plusieurs aides régionales, complémentaires aux aides nationales, en soutien aux entreprises du tourisme :

- fonds d'urgence visant à soulager la trésorerie des entreprises du tourisme à hauteur de 5 000€, fonds Résistance avec avance de trésorerie et prime d'activité jusqu'à 5 000€,
- prêts Rebond,
- accompagnement spécifique (étude d'impact économique, web-séminaires, création d'un outil de commercialisation-marketing, plan de relance Tourisme avec restructuration de la demande en partenariat avec Atout France et en lien avec les professionnels...

Retrouvez les [aides région par région ici](#).

> DISPOSITIFS SPECIFIQUES TOURISME

L'aménagement des conditions financières de résolution de certains contrats de voyages touristiques et de séjours, dans le cadre du Covid-19, permet de proposer aux clients un avoir pour une prestation similaire, valable 18 mois, en lieu et place d'un remboursement.

La newsletter Ressources [n°116](#) vous apportera plus de précisions sur ce dispositif.

Par ailleurs, le 24 avril 2020, M. Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Economie et des Finances, a fait plusieurs annonces :

- la possibilité de recourir à l'activité partielle maintenue après la reprise de l'activité pour le secteur du tourisme notamment,
- le maintien du Fonds de solidarité au-delà du mois de mai pour les entreprises du secteur Tourisme notamment,
- l'exonération de cotisations sociales pour les TPE et PME du Tourisme pendant la période de fermeture. Elle s'appliquera automatiquement à toutes ces entreprises, qu'elles aient déjà acquitté ou non leurs cotisations.

Des précisions seront apportées ultérieurement par le Ministère de l'Economie et des Finances concernant les modalités de mise en œuvre de ces mesures.

Mieux faire connaître nos activités de tourisme équestre

La FFE intervient auprès des pouvoirs publics pour la prise en compte des activités de tourisme équestre, à la confluence des loisirs sportifs, de l'agriculture et du tourisme, dans les mesures destinées aux acteurs de ces secteurs.

Dans la perspective du Conseil interministériel du Tourisme du 14 mai 2020, la FFE se mobilise pour sensibiliser les pouvoirs publics aux conséquences pour le secteur du tourisme équestre.

Au sein de la « Filière Cheval », et sur sollicitation du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la FFE a participé à l'élaboration d'un questionnaire visant à collecter et analyser l'impact économique de l'épidémie sur nos établissements. Votre participation est essentielle pour étayer précisément les positions portées auprès des pouvoirs publics. Vous pouvez la [compléter en ligne, en plusieurs fois, ici](#). Un [tutoriel est disponible ici](#).

Par ailleurs, la Fédération contacte actuellement chacune et chacun d'entre vous par téléphone pour échanger sur votre situation individuelle, vos problématiques et pistes de réflexion.

Enfin, l'équitation de pleine nature, riche de ses atouts Nature & Evasion et des valeurs qu'elle porte, sera à l'honneur des campagnes de relance des activités équestres. N'hésitez pas à nous partager vos initiatives et produits originaux, ainsi que les témoignages de nouveaux adeptes conquis par le tourisme équestre, par mail à tourisme@ffe.com !